

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-130

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE CINQ DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Novembre 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONSTITUTION DES COMMISSIONS  
MUNICIPALES : REMPLACEMENT DE M Claude LISCH**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

**POUVOIRS** : Bénédicte LE MOIGNE à Hervé STASSINOS  
Bernard PEZERY à Yves PARENT  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

Faisant suite à la démission de Monsieur Claude LISCH de la Liste «Le Pradet Bleu Marine» reçue en mairie le 16 Septembre 2016, il est demandé à l'Assemblée municipale d'acter la désignation de Madame Geneviève DROMSON nouvelle conseillère municipale élue issue de la même liste «Le Pradet Bleu Marine», en remplacement de Monsieur Claude LISCH au sein des commissions municipales issues de la délibération du 26 mai 2014 dans lesquelles il siégeait.

Ces commissions sont issues de l'application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal, par délibération, peut décider de la création de commissions municipales chargées notamment d'étudier les questions soumises au Conseil.

La composition de ces différentes commissions délibérée le 26 mai 2014, respecte l'obligation de la représentation proportionnelle. Les sièges sont ainsi répartis comme suit :

- Liste «Ensemble pour Le Pradet » (Majorité municipale) : 6 sièges
- Liste «Le choix du Pradet » : 2 sièges.
- Liste «Le Pradet Bleu Marine» : 1 siège.

- **S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

